

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2026_062

Objet : Délégation de signature à un agent de l'état-civil pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures

Le Maire de Scionzier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-30 portant sur la légalisation de signature et l'article R.2122-8

Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, donner par arrêté délégation de signature à un agent communal pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures,

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Vanessa RACE, fonctionnaire territorial titulaire, agent du service état-civil, en l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur le Maire et ses adjoints, pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures (sans ampliation à l'apostille).

Article 2 :

La présente délégation devient caduque pour le cas où l'intéressée cesserait ses fonctions au sein des services de la Ville de Scionzier.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant la notification à l'intéressée par devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - 38000 Grenoble.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville ainsi qu'à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Bonneville.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été notifié à l'intéressée, transmis au contrôle de légalité et publié sur le site internet de la commune.

A Scionzier, le 23 mars 2026

Le Maire,

Sandro PÉPIN

Notifié à l'intéressée le : 23/03/2026

Signature de l'agent :

